

Appel à candidature

**Assistance technique en renforcement de capacité suivi-
évaluation-apprentissage dans le cadre du projet
d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en
Guinée
- PEFFAG -**

1. Table des matières

1. Le PEFFAG.....	3
1.1 Présentation générale	3
1.2 Organigramme du projet.....	4
2. Fiche de poste	4
2.2 Description de la mission	5
2.3 Profil souhaité	5
Annexe 1 Cadre logique du PEFFAG	7

1. Le PEFFAG

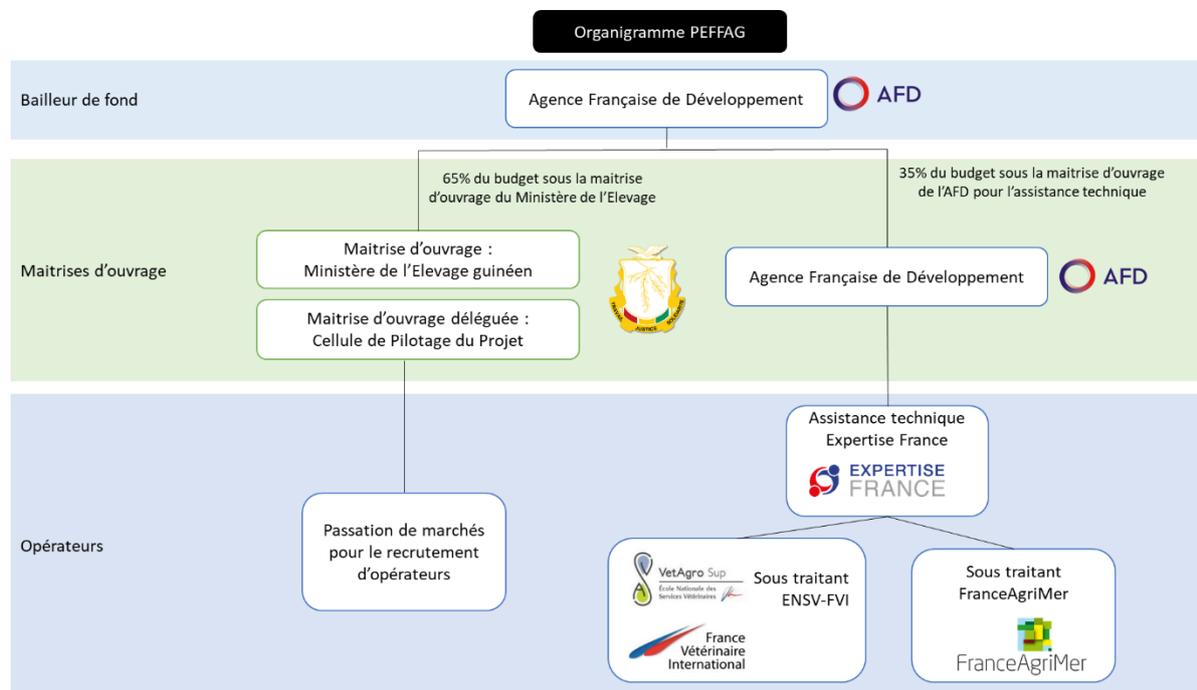
1.1 Présentation générale

L'aviculture représente un levier important pour le développement en Guinée : l'ensemble des sous-filières représente une source importante d'emplois induits et de revenus professionnels ou complémentaires, et elle répond aussi aux enjeux de nutrition, notamment en matière d'apport protéique animal. La note au Comité des États Étrangers de septembre 2019 de l'AFD définit les objectifs du PEFFAG de la façon suivante : *En accord avec la politique gouvernementale, la finalité du projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée (PEFFAG) est de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires en Guinée en augmentant significativement la production et la consommation nationales de produits avicoles. Pour ce faire, le projet a pour objectif spécifique de sécuriser durablement les fondamentaux nécessaires pour le développement et l'adaptation des différentes sous filières avicoles nationales. L'atteinte de cet objectif s'articulera autour des 3 composantes suivantes identifiées selon la même note :*

- *Composante 1 : Conditions sanitaires, biosécurité et techniques d'élevage. Cette composante aura pour objectif d'assurer un niveau de protection sanitaire et de techniques d'élevage optimal pour chaque sous filière avicole, à travers les résultats attendus ci-après :*
 - *Un système d'encadrement durable et efficient accessible pour chaque sous-filière ;*
 - *L'environnement sanitaire est connu et contrôlé de manière adaptée à chaque sous filières ;*
 - *Le diagnostic de laboratoires corrects des maladies aviaires est accessible ;*
 - *Les personnels d'encadrement technique ont accès à des formations adaptées ;*
 - *Les éleveurs et éleveuses ont accès à des formations adaptées.*
- *Composante 2 : Qualité de l'aliment. Cette composante aura pour objectif d'assurer la transparence sur la qualité des aliments destinés aux sous filières avicoles intensives, à travers les résultats attendus ci-après :*
 - *La qualité des aliments destinés aux volailles intensives est connue des éleveurs ;*
 - *Les éleveurs ont accès à des conseils sur l'alimentation des volailles ;*
 - *Un cadre réglementaire de commercialisation des aliments pour volaille est défini ;*
 - *Les éleveurs des filières intensives ont accès à la formation continue en alimentation.*
- *Composante 3 : Commercialisation et consommation des produits avicoles. Cette composante aura pour objectif de favoriser la commercialisation et la consommation des produits des sous-filières avicoles nationales à travers les résultats attendus ci-après :*
 - *Les infrastructures (abattage, transformation et commercialisation) sont gérées durablement*
 - *Les opérateurs de commercialisation sont identifiés et impliqués dans la politique sanitaire et le développement des sous-filières*
 - *Une réglementation sanitaire relative à l'importation, l'abattage, la transformation et la distribution des produits avicoles est définie et adaptée au contexte de chaque sous filière et appliquée*
 - *La consommation de produits avicoles nationaux est soutenue activement*

1.2 Organigramme du projet

La figure suivante représente l'organigramme du projet :



2. Fiche de poste

Le PEFFAG (Projet d'Établissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée) financé par l'AFD a pour objectif général d'accroître de manière significative la consommation et la production des différentes sous filières avicoles nationales. Le Ministère partenaire principal du PEFFAG, le ministère de l'agriculture et de l'élevage agit dans un cadre de résultat défini suivant son budget propre, tandis que la mission d'assistance technique menée par Expertise France dispose d'un autre cadre de résultat ; les deux sont cohérents avec les objectifs du PEFFAG et s'intègrent dans un même cadre logique.

Une expertise S&E court-terme a été conduite par un expert international, l'AT qui sera recruté aura à sa disposition les éléments suivants déjà produits :

- Cadre logique et théorie du changement revus en atelier participatif
- Cadre de suivi des indicateurs
- Plan de suivi-évaluation
- Outils de collecte des données

Par ailleurs, le PEFFAG prévoit de concevoir et de mettre en place un système d'information pour le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Ce système d'information prévoit de permettre la remontée d'information des sous-préfectures et préfectures pour suivre la mise en œuvre de la politique publique du ministère sur le volet élevage et santé vétérinaire. Le système de S&E sera fortement dépendant des bases de données élaborées dans le cadre du système d'information. Un AT BDD-SI (Base de données – Système d'information) est en cours de recrutement pour réaliser cette mission ; l'AT S&E devra faire le lien avec cette personne pour opérationnaliser le système d'information et mettre en place les processus nécessaires pour que la collecte des données se fasse de manière fluide et automatique.

2.2 Description de la mission

L'Expert.e long-terme sera en charge **d'assister la CPP (cellule de pilotage projet) du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) dans le suivi-évaluation du PEFFAG.**

Le poste sera basé à Conakry, au sein des bureaux du PEFFAG hébergeant la CPP et l'équipe d'assistance technique. L'assistant.e technique travaillera sous la supervision de l'Assistant.e technique principal, en lien étroit avec la Chargée de projet et la Référente Suivi-évaluation au siège d'Expertise France. Il/Elle travaillera en liaison constante avec la CPP, l'AT BDD-SI et les autres partenaires institutionnels et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

L'AT recruté.e est avant tout au service du MAE afin que ce dernier puisse mener à bien le suivi-évaluation du PEFFAG. Il est attendu qu'il ou elle adopte une posture d'accompagnement et de renforcement continu auprès de ses interlocuteurs au MAE et de l'équipe d'Expertise France. Il ou elle devra prévoir des temps de formation et de coaching qui seront adaptés en fonction des interlocuteurs, mais, de manière plus générale, fournira un appui quotidien auprès des équipes.

Les missions de l'AT S&E seront les suivantes :

- Evaluer les besoins et les capacités en matière d'outils, de processus et de pratiques de suivi-évaluation et apprentissage, de collecte de données et de reporting du MAE (un diagnostic a déjà été mené par l'Expert S&E court-terme, et servira donc de base à cette appréciation des besoins et capacités) ;
- Reprendre et mettre en application le système de suivi-évaluation prévu pour le PEFFAG ;
- Sensibiliser et/ou former les personnes du MAE impliquées dans le système de suivi-évaluation, notamment la CPP ;
- Appuyer la structuration et l'institutionnalisation des procédures de gestion des données et des outils nécessaires pour l'application du système de S&E ;
- Déterminer les valeurs de référence (baseline) et les cibles pour chaque indicateur du cadre logique, en lien avec le MAE ;
- Accompagner le MAE à ses différents échelons de représentation dans les régions dans la collecte des données identifiées dans le Plan de S&E et le cadre logique, en lien avec l'AT BDD-SI ;
- Travailler avec l'AT BDD-SI pour concevoir et paramétrer les outils de collecte de données tels qu'identifiés dans le système de S&E à partir des livrables de l'expert court-terme S&E ;
- Partager les résultats et conclusions des activités de suivi-évaluation avec l'équipe d'assistance technique et la CPP, notamment via un outil dynamique (tableau de bord) ;
- Appuyer à la production des rapports semestriels présentant et analysant les informations collectées dans le cadre du plan S&E.

La prise de poste est attendue pour septembre 2023, pour une durée de 8 mois avec un ratio de 12 jours d'expertise par mois maximum.

2.3 Profil souhaité

Formation et expériences :

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences politiques ou sociales, coopération internationale, gestion de projet, statistiques appliquées, économie du développement, ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience d'au moins 5 ans en mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation, de préférence dans le domaine du développement durable, de la gouvernance et la mise en œuvre de politiques publiques dans un contexte de projets de développement de coopération internationale ;
- Expérience avec les institutions publiques guinéennes serait appréciée.

- Bonne maîtrise des logiciels de collecte (Kobo Tool Box, Survey CTO, ODK, etc.), d'analyse (R, SPSS, Stata, etc.) et de visualisation de données (PowerBI), et bonnes connaissances de logiciels de suivi plus complets ;
- Bonne maîtrise des outils et pratiques de gestion de projet (théorie du changement, cadre logique, programmation, reporting, etc.) et connaissance des pratiques des bailleurs de fonds, dont l'AFD ;
- La maîtrise des enjeux liés au genre serait appréciée.

Compétences générales :

- Aptitudes au travail d'équipe et à la coordination, excellent relationnel ;
- Aptitudes rédactionnelles et de reporting confirmées ;
- Sens de l'organisation et autonomie ;
- Aptitudes au travail d'équipe et à la coordination, excellent relationnel ;
- Aptitude à faire adhérer l'équipe aux processus de suivi et aux usages des outils ;
- Excellentes compétences en animation de formations ;

Candidatures

Les candidatures doivent inclure les éléments suivants :

- Le CV du/de la candidat.e
- 3 références professionnelles
- Offre financière

Les candidatures sont à remettre complètes avant le 24 juillet 2023 à 12h00.

Les candidat.e.s préselectionné.e.s seront contactés pour un entretien.

Annexe 1 Cadre logique du PEFFAG

Finalité du PEFFAG: Contribuer à la sécurité et souveraineté alimentaire en Guinée en augmentant significativement la production et la consommation nationales de produits avicoles
Objectif spécifique : Sécuriser durablement les fondamentaux permettant le développement et l'adaptation des différentes sous filières avicoles nationales
Résultats et activités
Composante n°1: "Conditions sanitaires, biosécurité et techniques d'élevage"
"Sous-objectif n°1 : Assurer un niveau de protection sanitaire et de techniques d'élevage optimal pour chaque sous filière avicole
Résultat 1.1 : Un système d'encadrement durable et efficient est accessible pour chaque sous-filière, conforme aux normes internationales dans le domaine sanitaire.
Activité 1.1.1 : Recenser et mettre en place un système d'enregistrement des personnels d'encadrement
Activités 1.1.2 : Clarifier pour le secteur avicole les rôles et responsabilités respectives des différents professionnels de l'encadrement sanitaire et technique, et des éleveurs (dont éleveurs relais en milieu villageois et comité de défense sanitaire) et leurs relations fonctionnelles.
Activité 1.1.3 : Assurer la logistique de base des services vétérinaires publics à tous les niveaux
Activité 1.1.4. Favoriser l'installation des vétérinaires privés dans les sous-préfectures
Activités 1.1.5 : Soutenir l'accessibilité à un encadrement technique avicole privé spécialisé pour les filières intensives
Activité 1.1.6. Soutien à l'installation et à la gestion de l'encadrement sanitaire et technique privé
Activité 1.1.7. Assurer la supervision des activités de terrain par l'encadrement national, régional ou préfectoral
Résultats 1.2 : L'environnement sanitaire est connu et contrôlé de manière efficiente et adaptée pour chaque sous-filière
Activité 1.2.1 : Identifier et géo-localiser tous les élevages intensifs
Activité 1.2.2 : Définir les programmes de prophylaxie sanitaire et de surveillance épidémiologique et les normes de biosécurité et environnementale
Activité 1.2.3 : Mettre en œuvre progressivement les plans de surveillance ou d'inspection sanitaire dans les sous filières intensives
Activité 1.2.4 : Opérationnaliser le plan de surveillance active et passive en vue d'une détection et alerte précoce et le plan de contingence pour la grippe aviaire dans l'ensemble des sous-filières
Activité 1.2.5. : Mettre en œuvre des enquêtes par échantillonnage en élevage extensif villageois
Activité 1.2.6. : Opérationnaliser un programme national de vaccination volontaire durable et efficient contre la maladie de Newcastle et de soutien à l'aviculture villageoise
Résultat 1.3 : Des services de diagnostic de laboratoires corrects des maladies aviaires sont accessibles
Activités 1.3.1 : Evaluer le réseau de laboratoire
Activités 1.3.2 : Définir le système de prélèvement et d'acheminement des échantillons

<i>Activités 1.3.3: Former les personnels sur les analyses de pathologie aviaires</i>
<i>Activités 1.3.4 : Equiper le réseau de laboratoire d'analyse sur la base de l'évaluation</i>
<i>Activités 1.3.5 : Développer un système d'assurance qualité</i>
<i>Activités 1.3.6 : Mettre en œuvre le recouvrement des coûts</i>
<i>Activités 1.3.7 : Identifier des laboratoires étrangers et des protocoles d'acheminement</i>
Résultat 1.4. Les personnels d'encadrement technique ont accès à des formations spécifiques
<i>Activités 1.4.1 : Former les vétérinaires en aviculture extensive et formation d'éleveurs relais</i>
<i>Activités 1.4.2 : Recycler chaque année les vétérinaires sur l'aviculture villageoise</i>
<i>Activité 1.4.3 : Rendre accessible des formations spécialisées pour les professionnels de l'encadrement en aviculture intensive</i>
Résultat 1.5: Les éleveurs ont accès à des formations adaptées à leurs sous filières
<i>Activités 1.5.1 : Assurer la formation initiale ou le recyclage annuel de deux éleveurs relais (une femme et un homme) par district par les vétérinaires de terrain</i>
<i>Activités 1.5.2 : Etablir et rendre accessible des documents de vulgarisation pour les sous-filières traditionnelles minoritaires par les vétérinaires de terrain</i>
<i>Activités 1.5.3 : Etablir et rendre accessible des formations continues ou initiales pour les éleveurs intensifs au sein des ENEA</i>
Composante n°2 "Qualité de l'aliment"
Sous-objectif n°2 : Assurer la transparence sur la qualité des aliments destinés aux sous filières avicoles intensives
Résultat 2.1 : La qualité des aliments destinés aux sous- filières avicoles intensives est connue des éleveurs
<i>Activité 2.1.1 : Faire réaliser l'étude de calibration de l'infraliseur</i>
<i>Activité 2.1.2 : Former le personnel à l'analyse bromatologique</i>
<i>Activité 2.1.3 : Installer une unité d'analyse bromatologique pour la qualité des aliments</i>
<i>Activité 2.1.4 : Définir le plan d'échantillonnage pour l'évaluation de la qualité des aliments volailles</i>
<i>Activité 2.1.5 : Diffuser les résultats auprès des éleveurs intensifs</i>
Résultat 2.2 : Les éleveurs des sous-filières intensives ont accès à des conseils sur l'alimentation des volailles
<i>Activité 2.2.1 : Assurer l'accès à des formations continues au conseil alimentaire pour les vétérinaires et techniciens en charge</i>
<i>Activité 2.2.2 : Définir un cahier des charges de référence pour le conseil alimentaire pour les sous-filières intensives</i>
Résultat 2.3 : Une réglementation sur la commercialisation des aliments volailles est définie et appliquée
<i>Activité 2.3.1 Identifier et géo-localiser tous les producteurs et distributeurs d'aliments volailles</i>
<i>Activité 2.3.2 : Définir un cadre réglementaire régissant la commercialisation des aliments volailles</i>
<i>Activité 2.3.3 : Mettre en oeuvre un plan de contrôle du cadre réglementaire sur la commercialisation des aliments volailles</i>
Résultat 2.4 : Les éleveurs intensifs ont un accès durable à la formation continue en l'alimentation animale

Activités 2.4.1 : Elaborer les formations en alimentation pour filières avicoles intensives

Activités 2.4.2 : Organiser la formation continue des producteurs avicoles intensifs en alimentation

Composante n°3: Commercialisation et consommation des produits avicoles

Sous-objectif n°3 : Favoriser la commercialisation et la consommation des produits des sous-filières avicoles nationales

Résultat 3.1 : Des infrastructures d'abattage, de transformation et de commercialisation sont gérées de manière durable

Activité 3.1.1 : Identifier les marchés demandeurs, les types d'infrastructures adaptées, et réaliser les études économiques, environnementales et sociales afférentes.

Activité 3.1.2 : Définir les modalités de subventions pour les infrastructures validées par le projet

Activité 3.1.3 : Définir le cadre réglementaire sanitaire et environnemental et des unités d'abattage, de transformation et de commercialisation

Activité 3.1.4 : Former les opérateurs à la gestion économique, environnementale, sanitaire et sociale des infrastructures

Résultat 3.2 : Les opérateurs de commercialisation des sous-filières sont identifiés, pris en compte dans la politique sanitaire et participent au développement des sous-filières

Activité 3.2.1 : Identifier (nom, localisation, niveau d'activité, zone) les opérateurs de commercialisation des différentes sous filières, y compris les distributeurs de produits avicoles importés (types, volumes, destination)

Activité 3.2.2. Informer les opérateurs de commercialisation sur leurs responsabilités sanitaires

Activité 3.2.3 : Inciter ces opérateurs à s'organiser en représentations et à respecter leurs responsabilités

Activités 3.2.4. Impliquer les opérateurs de commercialisation dans les réunions et formations avec les autres opérateurs (OP, ME, etc)

Résultat 3.3 : Une réglementation sanitaire relative à l'importation, l'abattage, la transformation et la distribution des produits avicoles, est définie et appliquée

Activité 3.3.1 : Définir les notions de base permettant l'application des textes

Activité 3.3.2 : Définir les normes sanitaires

Activité 3.3.3 : Définir les tâches et responsabilités des différents acteurs des sous-filières

Activité 3.3.4 : Définir et mettre en œuvre des programmes d'inspection sanitaire et de la qualité

Activité 3.3.5 : Effectuer les analyses de contrôle sécurité sanitaire des aliments

Résultat 3.4 : La consommation des productions nationales des différentes sous filières avicoles est promue et soutenue

Activité 3.4.1 : Diffuser annuellement une campagne nationale d'information sur le programme aviculture villageoise

Activité 3.4.2 : Organiser des concours annuels sur la qualité des volailles villageoise et sur la vaccination contre la maladie de Newcastle

Activité 3.4.3 : Co-financer des campagnes publicitaires ciblées

Activité 3.4.4 : Organiser et soutenir la traçabilité de produits ou producteurs spécifiques

Activité 3.4.5. Favoriser la consommation des produits avicoles : campagne de communication et soutien aux cantines scolaires

Activité 3.4.6. Soutenir la structuration et la participation des OP avicoles aux CODIR, études, politiques, et réunions aux niveaux déconcentrés